

## CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

### SESSION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire.

Nombre de conseillers	15
Présents	10

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(s) non excusé(s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia		X		COURTIN S.
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël		X		
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck	X			
CHERRUAU Didier		X		ARNOUX J.P
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
GOUSSAY Sarah	X			
GUILLARD Michaël		X		GOUSSAY S.
GUILLARD Nicolas		X		CHAPIER F.
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
YVON Anne-Laure	X			
<b>TOTAUX</b>	10	5		

#### Convocation du 20 juin 2024

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures et 30 minutes.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : CABO Alexandre

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 18 juin 2024

**DÉLIBÉRATION**  
**2024 – 025**

**PLANTATIONS D'ARBRES ET VÉGÉTAUX**

Sandrine COURTIN nous rappelle le souhait du Conseil Municipal d'arborer la commune, de créer un verger communal et d'embellir notre commune.

Il a été demandé des devis à trois entreprises.

Après avoir fait le comparatif des devis, le conseil municipal choisit :

- L'entreprise Pannequin avec un devis de 7 531.20 €

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----

**DÉLIBÉRATION**  
**2024 – 026**

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait fait une demande de DETR pour les futurs travaux d'éclairage public rue des Carrières, au city park et l'aire de jeux.

Nous apprenons que la commune de Mulsans n'est pas retenue par la Préfecture pour la subvention au titre de la D.E.T.R.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal sur proposition du Maire est d'accord dans un premier temps de ne faire que les travaux rue des Carrières.

L'entreprise INÉO est retenue pour un montant de 10 003.01 € T.T.C.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre du Fonds Verts est toujours en cours.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----

**DÉLIBÉRATION**  
**2024 – 027**

**DOTATION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DURABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de plantation d'arbres et végétaux peuvent être éligibles à la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

Suite aux différents devis des entreprises, le montant des travaux s'élèverait à 7 531.20 € T.T.C. soit 6 276.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de demander Dotation Départementale d'Aménagement Durable (D.D.A.D) auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à solliciter la D.D.A.D auprès du Conseil Départemental pour les travaux de plantation d'arbres et végétaux

La Sainte Anne aura lieu cette année le dimanche 21 juillet.

Le choix du menu est un jambon grillé et ses pommes de terre grenaille.

La commission fête et cérémonie a retenu les prix de 20 € pour les adultes de Mulsans et 24 € pour les adultes hors commune et 10 € pour les enfants de la commune ou hors commune.

Le conseil municipal donne son accord pour le repas, l'animation et valide les prix proposés et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix du repas pour le 14 juillet 2024.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Denis BUSSON pour le prix de 11€ le repas adulte et 8€ le repas enfant.

La commune prenne en charge une partie de cette somme pour les habitants de la commune.

Le reste à la charge des familles est le suivant :

6€ pour les adultes et 3 € pour les enfants de Mulsans

11€ pour les adultes et 8 € pour les enfants hors Mulsans

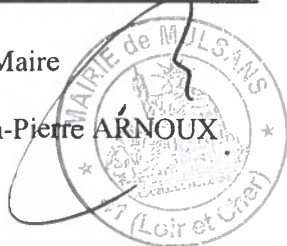
## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ *Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur BARTHEL Architecte est à notre disposition pour avoir de plus ample renseignement concernant les travaux de l'église*
- ❖ *La commission environnement fait état de différents aménagements qui seraient possibles de faire pour l'embellissement de la commune.*
- ❖ *Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la création ou non de la chicane.*

**Fin de la séance : 19h 35**

Le Maire

Jean-Pierre ARNOUX



Le secrétaire de séance

Alexandre CABO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Cabo', is written over the name Alexandre CABO.